



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°4

(Mise en ligne le 22/09/2025)

Réunion du : Jeudi 18 septembre 2025 (par voie dématérialisée)

Président : M. Franck KODJABACHIAN

Présents : MM. Jean Marc ARNAUD, Bedig BALTAYAN, Laurent SCORLETTI, Cyril CICCARIELLO, Lionel D'ANTONIO, Laurent THOMAS, Romain RUBINO, Valentin HABASTIDA, Christophe MAUREAU, Yacine BEKRAR, RAKOTOMANAHINA Serge, Mohamed LAMLOUM, et MME. Sabrina DUFRESNE

Excusés : MM. Chaib DRAOUI, et Eric BOURRACHAUD

Assiste à la séance M. GIRARD Ludovic (Directeur Général)

Ordre du jour

- Championnats U18 FEMININES
- Point Commissions
- Modifications règlementaires

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

CHAMPIONNATS U18 FEMININS



En raison du nombre d'équipes engagées cette saison (11 équipes en U18F à 11 et 6 équipes en U18F à 8), le Comité de Direction se doit d'adapter le format initialement prévu (brassage suivi d'une poule haute et d'une poule basse), qui ne peut être appliqué.

Le Comité de Direction tient à optimiser la pratique sportive, et le développement des joueuses en leur permettant de participer à un format de compétition adapté au nombre d'équipe engagées.

Par conséquent, afin de garantir un nombre de matchs suffisant et dans l'intérêt supérieur du football, le Comité de Direction a décidé de modifier ces deux Championnats qui seront alors composé d'une poule unique, sous le format de matchs Aller-Retour.

En ce qui concerne le Championnat U18F à 8, les matchs Aller-Retour seront répétés deux fois pour permettre à l'ensemble des équipes d'avoir un nombre de match suffisant pour l'intégralité de la saison.

En ce qui concerne le Championnat U18F à 11, les conditions d'accessions en fin de saison ne sont pas modifiées.

Ces modifications entrent en vigueur, dès le lancement de ces Championnats, ce dimanche 28 septembre 2025.

POINT COMMISSION

➤ *Commission de l'Arbitrage :*

- **Président :** M. Lionel D'ANTONIO
- **Secrétaire :** M. Fabrice BOSCO
- **Membres :** Nicolas AZZOPARDI, Pierre SCHIANO, Sid Ahmed FIDDOUH, Frédéric RUIZ, André SCHIANO, Nabil MARESNI, Franck SAYAG, Lyes KERBA, Taj Alarab AOURARH, Aymé BOUWE.
- **Observateurs :** Sébastien PICCO, Michel D'ANTONIO, Éric GUERIN, Sofiane TIR, Philippe MOUDERY, Claude BARBARA, Christian POTARD, Thierry BUTTEGEG, Maxime ZOUAIN, Yassine AIT ZEGAGH, Éric DANTZER.
- **A titre consultatif :** M. Fabio PERFETTI, et Mme Adèle CRETON

➤ *Commission du Statut de l'Arbitrage :*

- **Président :** M. MOUMARIS Youssef
- **Secrétaire :** M. D'ANTONIO Lionel
- **Membres :** M. BOSCO Fabrice, M. DRAJA Yacine et M. RUBINO Romain
- **A titre consultatif :** MME CRETON Adèle

➤ *Commission des Délégués :*

- **Président :** M. Franck KAISER,
- **Secrétaire :** M. Bedik BALATAYAN
- **Membres :** MM. EBERSOLD Christophe, BELMONTE Stéphane, SCHIANO Pierre et MME Khadija DAMIR.

➤ *Commission des Finances :*

- **Président :** M. CICCARIELLO Cyril
- **Membres :** MME DAROSCURET Fabienne, M. MROIVILI Souleimana et M. AKOUA Steve
- **A titre consultatif :** M. LAMOTTE David

➤ *Commission des Activités Sportives :*

- **Président :** M. HABASTIDA Valentin

- **Membres** : MM Christophe BENEDETTO, Lucien CORIAS, Stéphane BELMONTE
- **A titre consultatif** : MME PAOLI Ludivine

➤ **Commission Technique**

- **Président** : M. Christophe MOREAU
- **Membres** :

BELMONTE	Stephane
BENABBAS	Karim
BENAHCENE	Nasser
BERNARD	Gregory
BORRELLI	Frank
BOUBEKEUR	Mohamed
BOULANIAN	Anthony
BOUNCER	Nacim
CANTINI	Geoffrey
CHAIBI	Tayeb
CHIKH	Youssef
CORRIAS	Lucien
CORSANO	Luciano
DAMACHE	Yamna
DATO	Alexandre
ELANA	Steve
FATAHINE	Nassim
GASTON BELLEGARDE	Thomas
GENNARI	Robert
IDRISSI OUAGGAG	YLIES
JAUBERT	Kyllian
JEAN	Michel
LAMKADMI	Mehdi
MARZOUKI	Oualid
MAUREAU	Christophe
NENERT	Léon
OUARET	Omar
PERRIN	Michel
PUCHALVER	Anaëlle
RAMAHANDRIARIVELO	Frédéric
RICCI	Bernard
RIPPERT	Thomas
RODRIGUEZ	Cédric
RODRIGUEZ	Thierry
SAHNOUNE	Brahim
SAHRAOUI	Mehdi

SAYEH	Slim
SEMMANE	Tarik
SERNA	Kevin
SIDI YOUSSEF	Mohamed
STROZZI	Bastien
TASSONE	Christian
THIERRY	Eric
TOUATI	Brahim
TRAD	hamed
TURI	Jimmy
WEGSCHEIDER	Thierry

➤ **Commission de Discipline**

- **Président** : M. Jean Marc ARNAUD
- **Secrétaire** : M. Gérard TORRES
- **Représentant de la Commission des Arbitres** : M. Nicolas AZZOPARDI
- **Membres** : MM. Bedik BALTAYAN, Louis DI MARCO, Hahia HAMRAOUI, Roger MESSANA
- **Instructeurs** : M. Fabio PERFETTI et Mme Adèle CRETON

Le Comité de Direction nomme à l'unanimité comme nouveau membre :

- M. Jean Luc DUYGUO et M. Cédric PAPA

La Commission nomme également Mme Myriam ABADLIA et Mme Charline LOURGOUILLOUX en tant qu'instructeur suppléant.

➤ **Commission des Statuts et Règlements :**

- **Président** : M. MULET Marc
- **Secrétaire** : M. DURAND François,
- **Membres** : MM. ROFFE FIDAL Jérôme et ROSENBERG Alain
- **A titre consultatif** : M. PERFETTI Fabio & MME CRETON Adèle

➤ **Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire**

- **Président** : M. Jean-Pierre CASTAN
- **Secrétaire** : M. Serge RAKOTOMAHANINA
- **Membres** : MM. Mohamed TSOURI, M. Franck KAISER et Abdallah DRAOUI
- **Représentant de la Commission des Arbitres** : M. Jean-Michel MESNARD
- **A titre consultatif** : M. PERFETTI Fabio & MME CRETON Adèle

➤ **Commission Foot diversifié :**

- **Président** : M. Brahim TOUATI
- **Secrétaire** : M. Medhi SAHRAOUI
- **Membres** : MM. Samir BELAMRI et Vincent GUYODO

➤ **Commission Développement et Promotion du Football Féminin :**

- **Président** : M. Didier FOREST
- **Secrétaire** : M. Serge MALIGUE
- **Membres** : Mme Laure LEBLANC, Mme Emma MIALET et M. Thierry MURATELLE

➤ **Commission Valeurs Sportives et Citoyenneté**

- **Président** : M. D'AMICO Thierry
- **Membres** : MM. JOURDAN Patrice, VESPIRINI Romain, ATTALAH Ziane
- **A titre consultatif** : MM. GIRARD Ludovic et PERFETTI Fabio

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Feuille de match informatisée

Objectif : Prévoir un délai sur l'établissement des formalités administratives.

Date d'effet : Immédiate

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Jurisprudence constante : Les matchs doivent commencer à l'heure fixée par la Commission compétente, que la feuille de match sera remplie et les licences vérifiées un quart d'heure avant l'heure fixée pour le commencement de la partie.	Article 49.1 – Feuille de match <i>Dans le cas où les formalités administratives n'ont pas été établis, à l'heure fixée pour le commencement de la partie, les officiels sont dans la possibilité de refuser de faire jouer la rencontre. Ces derniers devront en faire mention sur la feuille de match, et le club fautif sera sanctionné du match perdu par pénalité.</i>

Le Comité de Direction approuve la modification à l'unanimité.

Le Président de la séance :
M. KODJABACHIAN Franck

